



COMMUNE DE LUSSAC

Conseil municipal

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

S<sup>2</sup>LO

En e ID : 033-213302615-20241220-2024\_12\_04-DE

Présents : ..... 14

Votants : ..... 15

Absents : -excusés : 1

Procurations : ..... 1

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2024\_12\_04

**Objet :** Recours au service de remplacement et renfort du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Gironde

L'an deux mille VINGT QUATRE, le 18 décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de LUSSAC, régulièrement convoqué le 11 décembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal sous la présidence de M. GATINEL Didier, Maire

**Présents :** M. GATINEL Didier, Maire, M. MESSAHÉL Maurice adjoint, Mme FORESTIER Nathalie adjointe, M. LAGARDE Dominique adjoint, M. VERBRUGGHE Manuel, Mme MASIN Claudie, M. ROCHER Dominique, M. BIBENS Sylvain, Mme PARET Aurélie, Mme FLEURY Aurore, Mme DELFOUR Isabelle, Mme CHASSAGNE Annie, M. BOUDOT Vincent, Mme SABACA Emmanuelle conseillers municipaux.

**Absent :**

**Absents excusés :** M. DELAIRE Claude

**Exclus :**

**Procurations :** M. DELAIRE Claude à M. GATINEL Didier

**Secrétaire de séance :**

**POUR : 15**

**ABSTENTION : 0**

**CONTRE : 0**

Le Conseil municipal,

Vu le Code général de la fonction publique notamment ses articles L452-30 et L452-44 ;

Considérant que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde propose un service de remplacement et renfort permettant aux collectivités du département de bénéficier, à leur demande de l'affectation de personnel en vue de pallier l'absence momentanée de l'un de leurs agents, de pouvoir assurer des missions temporaires de renfort pour leurs services ou d'un portage administratif et salarial de contrat en contrepartie du paiement d'un forfait horaire ;

Sur rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à la majorité de ses membres présents ou représentés,

### **DÉCIDE**

- de pouvoir recourir en cas de besoin au service de remplacement et renfort proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde ;



COMMUNE DE LUSSAC

Conseil municipal

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

Nombre de conseillers :

ID : 033-213302615-20241220-2024\_12\_04-DE

En exercice : ..... 15  
Présents : ..... 14  
Votants : ..... 15  
Absents : -excusés : 1  
Procurations : ..... 1

- d'autoriser le Maire à signer une convention-cadre d'adhésion au service proposé par le Centre de Gestion et à engager toute démarche nécessaire à l'intervention, en tant que de besoin, d'un agent de remplacement et renfort dans les services de la commune ;

- d'inscrire au budget les crédits correspondants

Le Maire,

\* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité.

\* informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état

A Lussac, le 18/12/2024

**Le Maire,**

**Didier GATINEL**